



VILLE DE LARUSCADE 33620

Tél. 05 57 68 67 18

Courriel : secretariat@mairie-laruscade.fr

Site : www.mairie-laruscade.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1)C-17082016

L' an deux mille seize le 17 Août,

Par suite d'une convocation en date du 10 Août, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 19h00 sous la présidence de M. J-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, HERVE Véronique, BLAIN Philippe, GELEZ Joëlle, DOMINGUEZ Patrick, BERTON Josiane, DUPUY Pascale, HERVE Bernard, DAUTELLE Anne-Marie, VIGEAN Pascal, BEDIN Isabelle, LATOUCHE Freddy, PORTEYRON Mireille, PANDELLÉ Orane,

Procurations: Mme SERRANO Tatiana à LABEYRIE Jean-Paul, SALLES Stéphane à BLAIN Philippe, SALLES Maïté à BERTON Josiane.

Absents : et LARROUY Philippe (Excusé), CHARRUEY Antoine.

☞ Mme BEDIN Isabelle est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121 -15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le conseil peut valablement délibérer en séance publique.

- 1) **ASSAINISSEMENT** : Rapports Annuels 2015 services publics -> Ph BLAIN
C- RPQS Rapport Prix et Qualité Services -> M. BLAIN Philippe

Considérant que le Code Général de Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

En cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD). Une collectivité en délégation peut néanmoins récupérer dans le rapport de son délégataire certaines données techniques et financières pour élaborer son RPQS.

M. BLAIN Ph. rappelle que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il précise que le présent rapport annexé à cette délibération est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des élus présents et représentés,

- ☞ **ADOPTÉ** le rapport 2015, sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif.
- ☞ **DECIDE de transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération et le rapport annexé et de **METTRE** en ligne le rapport validé sur le site conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré le 17 Août 2016
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean Paul LABEYRIE